

Proposition de gouvernance et de calendrier en vue de la mise en œuvre de la stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité

Le Comité de massif : l'instance consultative centrale

Il est proposé que le Comité de massif joue un rôle central dans la mise en œuvre du dispositif, pour assurer en liaison avec l'État et l'ensemble des acteurs, la cohérence, la coordination et le suivi des actions entreprises et être un espace de débat et de proposition.

Un comité d'élaboration et de suivi à vocation technique

Il est proposé la mise en place d'un comité d'élaboration et de suivi de la stratégie, présidé par le préfet de massif, composé de représentants des collectivités territoriales, des organisations socioprofessionnelles, des associations de protection de la nature, de personnalités qualifiées et de l'État. Sa composition est arrêtée par le préfet de massif en concertation avec la commission permanente du Comité de massif.

Sa composition devrait permettre d'intégrer l'ensemble des compétences utiles à la réalisation d'un travail transversal sur la préservation et la valorisation de la biodiversité pyrénéenne.

Missions :

- Organisation des différentes consultations utiles pour la prise en compte des attentes des acteurs
- Élaboration de la proposition de stratégie en veillant à la cohérence entre les différents dispositifs existants portés par les acteurs du massif.
- Participation à l'élaboration des différents volets de la stratégie ainsi qu'au suivi de leur mise en œuvre
- Proposition d'appels à projet, en particulier auprès des acteurs locaux concernés, en vue du développement d'initiatives poursuivant les objectifs de la stratégie.
- Proposition d'un protocole global d'évaluation annuelle de la stratégie, soumis au Comité de massif qui en suit les résultats.

Calendrier des travaux

Constitution du comité d'élaboration et de suivi : désignation des membres par le préfet de massif en concertation avec la commission permanente du Comité de massif.

Consultation des membres du Comité de massif sur un avant projet de stratégie élaboré par les services de l'État : août 2010.

Réunion d'installation du comité d'élaboration et de suivi : septembre 2010.

Élaboration par le comité de suivi du projet de stratégie sur la base des contributions reçues des membres du comité de massif : automne 2010.

Concertation avec les partenaires espagnols et andorrans : automne 2010

Consultation sur les projets relatifs à différents volets « espèces » de la stratégie : ours, vautours, bouquetin, aster... : automne 2010

Présentation au Comité de massif de la stratégie pyrénéenne pour la valorisation de la biodiversité : décembre 2010.

L'ours brun (*Ursus arctos*)

Carte d'identité de l'espèce

Systématique

Super Ordre : Carnivores
Ordre : Fissipèdes
Famille : Ursidés
Genre : *Ursus*
Espèce : *Ursus arctos*

Statut de protection et de conservation :

- Protection nationale par arrêté ministériel du 23/04/07
- Inscrit à l'annexe II de la Convention de Berne de 1979
- Inscrit aux annexes II et IV de la Directive européenne « Habitats – Faune – Flore » CEE 92/43 du 21/05/92
- Inscrit à l'annexe II de la Convention de Washington
- En *préoccupation mineure* sur la liste rouge mondiale IUCN mais en *danger critique d'extinction* sur la liste nationale.

Aspects de la biologie et de l'écologie intervenant dans la conservation de l'ours brun en France :

L'ours brun, *Ursus arctos* est une espèce présente sur de vastes zones de l'hémisphère Nord en Russie, Amérique du Nord, Asie, Orient ainsi qu'en Europe orientale et occidentale. Les individus d'Europe occidentale pèsent de 100 kg pour les femelles à 250 kg pour les gros mâles et mesurent de 0,8 à 1,2 m au garrot. Leur durée de vie est estimée entre 25 et 30 ans.

En France, il fréquente essentiellement les milieux forestiers et n'est présent que sur le massif pyrénéen. L'aire de répartition de la population en 2009 couvre environ 3 000 km² sur le versant français, répartie en 3 noyaux, mais elle déborde largement en Espagne et en Andorre. Le domaine vital d'un individu adulte stabilisé varie de 70 km² pour une femelle avec des oursons de l'année, à plus de 500 km² pour un mâle adulte. Il utilise essentiellement l'étage montagnard (entre 1 300 et 1 800 m). La population est estimée à 17 ours en 2009 dont 12 contactés coté français.

Omnivore opportuniste, son régime alimentaire est majoritairement constitué d'éléments d'origine végétale (environ 75 %). La fraction animale concerne insectes, charognes mais également des animaux sauvages ou domestiques. Animal principalement nocturne, il peut être actif pendant la journée. Son hibernation, entre les mois de novembre et avril, n'est pas profonde et il est d'ailleurs possible de trouver des indices frais pendant l'hiver.

Les femelles sont mûres vers 3 ou 4 ans et les mâles vers 4 ou 5 ans. La période du rut s'étale de mai à juin mais la gestation propre est repoussée à l'hiver où elle dure environ 2 mois. La femelle donne naissance en tanière à 2 ou 3 oursons tous les 2 à 3 ans en moyenne.



Cannelle et Pyren en 1995 - © Camarra ONCFS-ETO



Piste d'ours dans la neige
© Decaluwe ONCFS-ETO



Aire de répartition de l'espèce sur le massif pyrénéen en 2009



Griffades d'ours - © Touchet ONCFS-ETO

Menaces et cause de régression : L'espèce a été chassée en France jusqu'en 1957. En 1962 les battues administratives sont interdites et l'espèce est protégée en 1981. Les primes liées à l'abattage d'un animal ont causé sa disparition du territoire et dès les années 30 seul le massif pyrénéen abrite encore une petite population. La modification du milieu montagnard, le petit nombre de femelles adultes vivantes dans les années 80 et 90 et la lente dynamique de population liée à l'espèce ont provoqué une chute des effectifs. Les mesures de protection ont tardé et le dernier ours brun disparaît des Pyrénées centrales à la fin des années 80. Il ne reste plus alors que 5 à 6 animaux dans les Pyrénées occidentales en 1995. La destruction directe d'animaux adultes et notamment de femelles lors d'actions de chasse (1994, 1997, 2004) ou d'accidents (2006, 2007) nuit beaucoup à la dynamique de la population.

Actions déjà réalisées :

- 1988 : directive interministérielle *Actions nationales et locales pour la restauration de l'ours des Pyrénées*
- 1993-97 : le programme LIFE franco-espagnol « conservation des vertébrés menacés des Pyrénées » aboutit au lâcher de 3 ours dans les Pyrénées centrales (2 femelles en 1996 et 1 mâle en 1997)
- 1997-2000 : second programme LIFE, exclusivement dans les Pyrénées centrales
- 2006-2009 : « Plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises », 5 ours sont lâchés dans les Pyrénées centrales en 2006 (4 femelles et 1 mâle).
- 2007 Transfert au ministère en charge de l'agriculture des aides directes à la gestion pastorale dans le cadre du Plan de Soutien à l'Economie AgroSylvo Pastorale financé par le FEADER
- 2008 Création du Groupe National Ours de concertation sur la poursuite de la politique de conservation.

Volet Ours Brun de la SPVB

Sur la base des propositions émises par les différents ateliers de travail du Groupe National Ours, le volet ours de la stratégie affiche pour principe général le partage des espaces pyrénéens entre les activités humaines et la présence de l'ours

Ces orientations s'articulent autour des principes suivants :

- conserver une population viable par croît interne,
- évaluation annuelle de la population et des conditions de maintien de la population,
- remplacement des individus morts accidentellement,
- protocole de retrait des animaux à problème, sur la base d'une définition arrêtée en concertation avec le comité de suivi de la SPVB.



Tanière d'ours - © Pauly ONCFS-ETO



Palouma en 2006 - © Cabal ONCFS-ETO



Habitat naturel de l'ours (Fos- 31) - © Touchet ONCFS-ETO



Couche d'ours - © Dejean ONCFS-ETO

Le DESMAN des PYRENEES (*Galemys pyrenaicus*)

Carte d'identité de l'espèce

Systématique :

Ordre : Soricomorphe

Famille : *Talpidae*

Sous-famille : *Desmaninae*

Statut de protection et de conservation:

- protection nationale par arrêté ministériel du 23 avril 2007 (JORF du 10/05/2007)
- annexe II de la Convention de Berne
- annexes II et IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » CEE 92/43 du 21 mai 1992
- « vulnérable » sur la liste rouge UICN et « quasi-menacée » sur liste rouge nationale

Aspects de la biologie et de l'écologie intervenant dans la conservation du Desman :

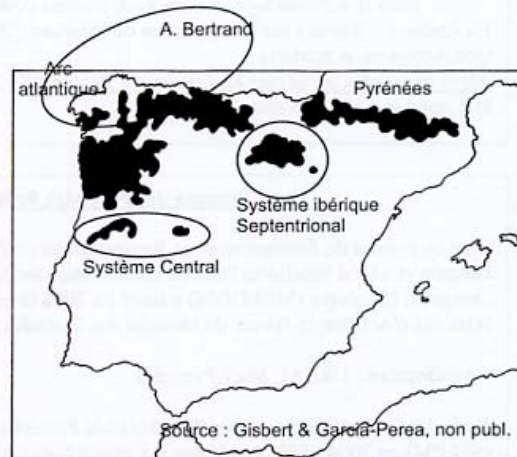
Le Desman des Pyrénées, *Galemys pyrenaicus* espèce endémique du quart nord-ouest de la péninsule ibérique (Espagne et Portugal) et du massif pyrénéen, est un petit mammifère insectivore mesurant entre 24 et 29 cm, dont plus de la moitié pour la queue. Son poids varie entre 50 et 60 g chez les adultes.

Inféodé au milieu aquatiques, il fréquente les cours d'eau pyrénéens oligotrophes (zone à truite) du niveau de la mer à 2700m d'altitude. Ces milieux se relèvent indispensable pour son cycle biologique de part l'utilisation des infrastructures des berges pour giter et pour son régime alimentaire spécifique (Trichoptères, Epheméroptères et Plécoptères essentiellement).

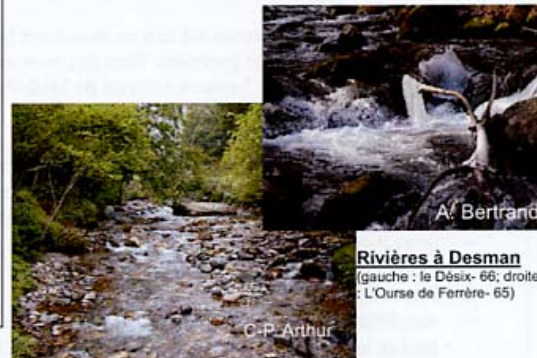
Son rythme d'activité nocturne, sa discrétion, son stress en captivité et son habitat parfois difficilement accessible ont fortement contribué à sa méconnaissance. De nombreux éléments de sa biologie et de son écologie restent à acquérir (description fine des habitats favorables à l'espèce, dynamique et structures des population, utilisation de l'espace,...) pour améliorer sa prise en compte, la formulation et la mise en œuvre de mesures de conservation efficaces.



Desman des Pyrénées
(à gauche : zoom sur la trompe mobile et préhensile)



Carte de répartition mondiale actuelle de *Galemys pyrenaicus*



Rivières à Desman
(gauche : le Désix- 66; droite : L'Ourse de Ferrère- 65)

Menaces et causes de régression :

- modification du milieu (aménagements hydrauliques, destruction de la végétation des berges, modification de la qualité physico-chimique de l'eau, sports aquatiques, ...)
- destruction directe (destructions volontaire par pisciculteurs ou accidentelles par pêcheurs, prédatons, mortalité routière,...)
- causes intrinsèques à l'espèce
- compétition interspécifique

Actions déjà réalisées :

En France :

- études menées lors d'aménagements
- actions de sensibilisation et de formations (ANA, PNP,...) et initiatives personnelles (site internet, forum, collecte observation en ligne)
- études et suivis du Parc National des Pyrénées, de l'Institut Européen d'Etudes et de Conservation du Desman des Pyrénées (I.Des), créé en 2002

En Espagne :

- études de parasitologie (Casanova et al., 2007), de génétique (Cabria et al., 2006), de morphométrie (López-Fuster et al., 2006), de répartition (Gisbert & García-Perea, in prep. ; González-Esteban et al., 2003), d'utilisation de l'espace (Aymerich et Gosálbez, non publié)
- « Base pour une Stratégie Nationale de Conservation du Desman des Pyrénées Ibérique », rédigé par l'association Galemia, impliquant toutes les provinces espagnoles (2009-2010)

Au Portugal :

- programme LIFE intitulé « *Natural habitats and flora species of Portugal* » (LIFE94NAT/P/001043) de 1994 à 1997
- programme d'étude mis en place en 2000-2001 par l'Institut pour la Conservation de la Nature
- Plan d'actions a été rédigé par l'Instituto da Conservação da Natureza e da Biodiversidade (ICBN) intégré dans le « *Plano Sectorial da Rede Natura 2000* » (plan sectoriel du réseau Natura 2000)

En Andorre : travaux sur la répartition du Desman (2002 -2003) menés par le Département de l'environnement du Gouvernement d'Andorre

Aires protégées ou gérées en faveur du Desman : 1 Arrêté préfectoral de protection de biotope (Adour et ses affluents) et 53 sites Natura 2000

Volet Desman des Pyrénées de la SPVB

Face au constat de diminution et de fragmentation de l'aire de répartition du Desman et afin d'améliorer l'état de conservation de cette espèce, le Ministère en charge de l'Ecologie (MEEEDM) a lancé en 2008 la mise en place d'un Plan National d'Actions en faveur du Desman des Pyrénées.

Coordination : DREAL Midi-Pyrénées

Rédaction : Société Française d'Etudes et de Protection des Mammifères (SFPEM) en 2008-2009, validé par le Conseil National de la Protection de la Nature en septembre 2009

Mise en œuvre : le PNA Desman est mis en œuvre sur la période 2009-2014 sur les 6 départements du versant pyrénéen français, avec une animation du Conservatoire Régional des Espaces naturels de Midi-Pyrénées (CREN).

Les grands objectifs du PNA :

- acquisition de connaissance sur la biologie et l'écologie de l'espèce (mettre au point des méthodes d'études, améliorer les connaissances biologiques de l'espèce, étudier l'impact des activités humaines)
- protection des habitats du Desman (améliorer la prise en compte du Desman dans les politiques publiques, protéger et gérer des sites à Desman)
- sensibilisation et la constitution d'un réseau de coopération (informer et former les gestionnaires, sensibiliser le grand public, créer un centre documentaire et d'information, coordonner les actions et favoriser la coopération)



P. Cadiran
Desman en plongée



A. Bertrand
Crottes de Desman

Perspectives :

Projet / Actions à venir : Intégration du PNA dans la SPVB

Le BOUQUETIN IBÉRIQUE (*Capra pyrenaica*)

Photos espèce : Bouquetin ibérique (*Capra pyrenaica*)



Bouquetin mâle, âge de 11 ans, en pelage hivernal. Valdeinfierno, Sierra-Neveda, 23/11/2007. (cliché : J-P Crampe)



Bouquetin femelle adulte et son cabri âgé de 6 mois. Valdeinfierno, Sierra-Neveda, 23/11/2007. (cliché : J-P Crampe)

Carte d'identité de l'espèce

- *Systématique*

La nomenclature subsppécifique retenue par l'IUCN est la suivante :

- *Capra pyrenaica pyrenaica* Schinz, 1838 (éteinte) ;
- *Capra pyrenaica lusitanica* Schlegel, 1872 (éteinte) ;
- *Capra pyrenaica hispanica* Schimper, 1848 ;
- *Capra pyrenaica victoriae* Cabrera, 1911.

Les connaissances paléontologiques et historiques sur l'espèce *Capra pyrenaica*, montrent une aire de répartition ancienne et confinée à la péninsule ibérique, incluant l'ensemble de la chaîne pyrénéenne. Un collectif de scientifiques espagnols a récemment proposé les termes vernaculaires espagnols de « Cabra montesa ibérica » (Moço *et al.*, 2008) pour désigner l'espèce *Capra pyrenaica*, en français : **Bouquetin ibérique**.

- *éléments de morphologie*

Le bouquetin ibérique présente la silhouette trapue d'un ongulé de taille intermédiaire dont la stratégie de défense est fondée sur l'enrochement et l'escalade en falaise. Chez le mâle, le poids varie de 60 à 90 kg ; la taille est d'environ 90 cm au garrot pour une longueur corporelle proche de 140 cm. Chez la femelle, le poids varie de 30 à 45 kg, la taille, de 70 cm au garrot pour une longueur corporelle proche de 135 cm.

Les cornes permanentes qui grandissent toute la vie mais surtout avant l'âge de 7 ans. Modestes (15 cm à 20 cm) chez la femelle, elles sont très développées chez le mâle adulte (65 cm à 90 cm de longueur et de 20 cm à 30 cm de circonférence à la base). Leur forme torsadée en lyre, le distingue du bouquetin des Alpes.

- *statut de protection (internationale et nationale) et statut de conservation (listes rouges UICN)*

Le bouquetin ibérique (*Capra pyrenaica*) est classé dans la réglementation internationale à l'annexe III de la Convention de Berne et figure à l'Annexe V, concernant les espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion, de la Directive 92/43/CEE, Habitats-Faune-Flore.

Capra pyrenaica est classé espèce quasi menacée par l'IUCN. Le taxon *Capra pyrenaica victoriae* est classé vulnérable et le taxon pyrénéen est déclaré éteint depuis 2000.

- *aire de répartition et tendances évolutives*

La plupart des grands systèmes montagneux ibériques sont à nouveau occupés par le bouquetin à l'exception de la chaîne des Pyrénées mais il est à nouveau présent dans les pré-Pyrénées aragonaises (Sierra de Guara). on note son retour dans les monts cantabriques, la Galice et le nord du Portugal (PN de Peneda Gêrês). La tendance démographique actuelle est une forte et rapide colonisation naturelle suivant les corridors orographiques complétée par des opérations de réintroduction (Monts de Tolède, Ancares leoneses). La population ibérique globale avoisine les 60 000 individus.

- *aspects de la biologie et de l'écologie intervenant dans la conservation*

Espèce peu exigeante sur le plan trophique et très adaptable sur le plan climatique mais relativement inféodée aux milieux rupestres. Nécessite des habitats spacieux comportant des sites de refuge. Peu de problèmes de compétition avec les activités humaines du fait de son habitat marginal mais peu compatible avec la présence des caprins domestiques. Espèce très sensible au braconnage et à certaines maladies (gale sarcoptique). Problématique particulière dans le domaine génétique du fait de sa faible diversité initiale et des goulets d'étranglements subits au cours de son histoire récente. -

Menaces et causes de régression

Les principales menaces qui pèsent sur le bouquetin ibérique sont le braconnage (recherche des trophées), les transformations de l'habitat (incendies), les maladies (gale sarcoptique), la perte de diversité génétique (goulôts d'étranglement, consanguinité).



Répartition du bouquetin ibérique en 2002.
Réf. : Palomo & J. Gisbert . 2002. Atlas de los Mamíferos Terrestres de España. SEO-CSIC-Universidad de Málaga, Madrid: 564 pp.

Actions déjà réalisées

Versant français des Pyrénées : Edition d'un projet de réintroduction par le Parc National des Pyrénées en 1991 et d'études de potentialités d'habitat (PNP, ONC); participation du PNP (étude génétique), ONC et Musée d'Avignon (morphométrie) au Programme Life 1993-1996 : « restauration de la grande faune pyrénéenne ». Réactualisation en cours du projet de 1991 au PNP ; Actions de prospection et de promotion d'une réintroduction par les PNR de l'Ariège et des PO. Actions de promotions du projet de réintroduction émanant des fédérations de chasse (PA et HP) et d'Associations (Clouet, Archangelys).

Versant espagnol des Pyrénées : participation au Programme Life 1993-1996 : « restauration de la grande faune pyrénéenne » (étude génétique) ; tentative de sauvetage des derniers bouquetins (bucardos) d'Ordesa ; tentative de reproduction assistée du bucardo (SIA Saragosse-Montana) ; expérimentation du clonage des derniers individus d'Ordesa. Opération de comptage et d'analyse de l'occupation nouvelle du bouquetin en Sierra de Guara.

Stratégie à long terme pour l'espèce

Pour le versant français des Pyrénées, développement d'actions de réintroduction visant dans un premier temps une implantation viable, dans un deuxième temps une extension spatiale. Recherche d'une coopération avec les pays et autonomies frontalières (Andorre ; Aragon, Catalogne).

L'Aster des Pyrénées (*Aster pyrenaicus*)

Carte d'identité de l'espèce

Ordre : Asterales

Famille : Astéracées

Genre : Aster



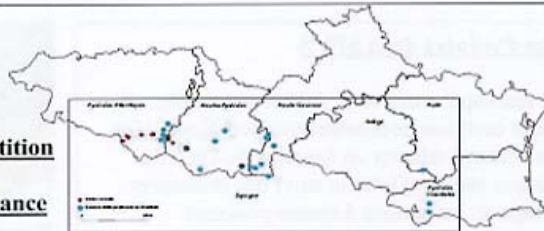
L'Aster des Pyrénées, de la famille des Astéracées, est cité par la Convention de Berne et par la Directive européenne 92/43. Protégé en France, il figure au livre rouge de la flore menacée de France (1995) avec un statut d'espèce en danger d'extinction au sens de l'U.I.C.N. (niveau mondial et français).

C'est une plante vivace hémicryptophyte, à grandes tiges dressées (de 40cm à plus d'1m), feuillées sur toute leur hauteur. Les feuilles sont alternes, velues, oblongues, lancéolées, pointues et dentées, sessiles à base embrassante. Les capitules sont grands (environ 5cm de diamètre) solitaires ou par 2 à 10 en corymbe, à fleurs centrales tubulées jaunes et fleurs périphériques ligulées bleu lilas. Les fruits sont des akènes bruns, surmontés d'une aigrette de soies.

Endémique des Pyrénées et des Monts cantabriques, elle est connue en Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées. Elle n'a pas été retrouvée sur les localités anciennes de Haute-Garonne, ni sur celles où elle était citée en Pyrénées-Orientales.

Carte de répartition de l'Aster des Pyrénées en France

(source CBNPMP)



L. GIRE

Menaces et causes de régression

En fonction des stations, les menaces qui pèsent sur le maintien des populations d'Aster des Pyrénées varient :

- fermeture du milieu
- pâturage précoce et piétinement : uniquement pour certaines populations de très faibles effectifs
- aménagements en montagne (pistes de ski, conduite forcée, piste forestière,...)
- des cueillettes abusives par des collectionneurs ont pu autrefois porter atteinte à certaines populations

Actions déjà réalisées :

- Aires protégées et gérées pour l'espèce (APPB, RN, N2000, ...) :
 - Parc national des Pyrénées
 - Parc national de los Picos des Europa (Espagne, Monts Cantabres)
- Site Natura 2000 :
 - (65) FR7300935 : « Haut-Louron » (Docob validé)
 - (65) FR7300924 : « Péguère, Barbat, Cambalès » (Docob validé)
 - (65) FR7300921 : « Gabizos (et vallée d'Arrens, versant sud-est du Gabizos) » (Docob validé)
 - (64) FR7200744 : « Massif de Sesques et de l'Ossau »
 - (64) FR7200746 : « Massif de l'Anie et d'Espelunguere »

Actions déjà réalisées (suite):

- *Plans déjà mis en œuvre avec date et leurs résultats synthétiques*

En 1994, la Mission de préfiguration du Conservatoire botanique pyrénéen, en collaboration avec le Parc National des Pyrénées, a réalisé une synthèse sur les stations connues actuellement et par le passé, et mené des prospections qui ont permis de découvrir plusieurs stations entre 1995 et 1999. Par la suite, des études phytosociologiques et sur la biologie florale de l'espèce ont contribué à améliorer la connaissance. De 2001 à 2006, un programme d'études préalables au plan de restauration national, coordonné par le CBN PMP a permis de recueillir des connaissances sur la répartition, la biologie, la génétique et l'écologie de l'espèce et sur la dynamique de ses populations. Les études ont mobilisé de nombreux partenaires scientifiques et techniques¹, et une collaboration a été établie avec des partenaires espagnols². Le travail mené pendant ces nombreuses années a permis de poser les bases pour la définition d'un nouveau PNA.

¹ Université Paul Sabatier de Toulouse, Université Paris VI, Université de Provence Aix-Marseille, CBN méditerranéen de Porquerolles, Parc national des Pyrénées, AREMIP, Instituto Pirenaico de Ecologia (Espagne)

² Parc national de los Picos de Europa et Université d'Oviedo

Stratégie à long terme pour l'espèce

Assurer la conservation par une gestion des milieux ouverts favorables à l'espèce en concertation avec les acteurs locaux.

Veiller au maintien des populations en stations primaires.

Volet Aster des Pyrénées de la SPVB

Objectifs : L'Aster des Pyrénées est une espèce très rare. A l'heure actuelle, elle se répartie en 12 stations connues dont certaines présentent très peu d'individus (< 10). Les objectifs de préservation seront à adapter en fonction de l'état de conservation des populations sur chaque station. Outre le suivi des stations et l'acquisition de connaissances sur l'espèce, les actions à mener pourront s'articuler autour des 3 axes : gérer, renforcer et informer.



L. GIRE

Récolte de graines d'Aster



F. LAIGNEAU

Récupération de cages de protection contre l'abrouissement

Perspectives

Les actions sont à définir dans le cadre du volet Aster de la SPVB.

Elles seront différenciées selon les stations en fonction de leurs caractéristiques (stations primaires ou secondaires) et de l'effectif des populations.

Des projets de renforcement des populations à très faible effectif seront étudiés, et des suivis adaptés seront mis en place. Les prospections seront poursuivies sur les habitats potentiellement favorables.

Les Lézards pyrénéens (*Iberolacerta Pyrenesaura*)

Carte d'identité des espèces

systématique :

Famille : Lacertidae

Genre : *Iberolacerta*

Sous-genre : *Pyrenesaura*

- *Iberolacerta Bonnali*, le Lézard pyrénéen de Bonnal (*I.bo*)
- *Iberolacerta aranica*, le Lézard pyrénéen du Val d'Aran (*I.ar*)
- *Iberolacerta aurelioi*, le Lézard pyrénéen d'Aurelio (*I.au*)

Statut de protection et de conservation :

- protection nationale : Arrêté Ministériel du 19/11/2007 (*I.bo*)
- Directive européenne «Habitats» CEE 92/43, Annexes II et IV (*I.bo*)
- Convention de Berne, Annexe III (*I.bo*)
- Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008) : EN (*I.bo*, *I.ar*), CR (*I.au*)
- Liste Rouge mondiale de l'UICN (2008) : EN (*I.bo*, *I.au*), CR (*I.ar*)

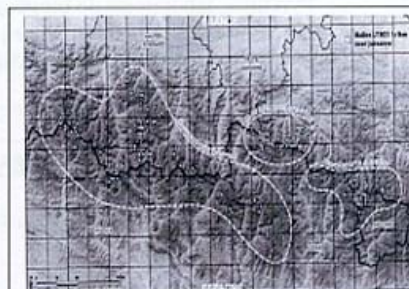
Aire de répartition :

Les lézards pyrénéens constituent un complexe trispécifique du sous-genre *Pyrenesaura*, petits lacertidés rupicoles endémiques de l'étage alpin des Pyrénées. Longtemps sujette à discussion, la position systématique de ces trois lézards et aujourd'hui parfaitement éclaircie. Ces trois espèces allopatriques, dont la différenciation est vraisemblablement antérieure au Pleistocène, occupent la partie centrale de la chaîne où elles se répartissent comme suit d'Ouest en Est : *Iberolacerta bonnali* (Lantz, 1927) du pic du Midi d'Ossau (département des Pyrénées-atlantiques) au massif d'Aigustortes (province de Lleida, Espagne), *Iberolacerta aranica* (Arribas, 1993) de la Sierra de Guarbes (province de Lleida, au massif du Mont Vallier (département de l'Ariège) et *Iberolacerta aurelioi* (Arribas, 1994) du massif du Mont Roig (province de Lleida) au massif du pic de Serrère (Andorre).

Le massif pyrénéen endosse la responsabilité conservatoire majeure vis à vis de ces trois espèces ; il héberge entre 30% et 50% environ de leur effectif mondial, L'Espagne et l'Andorre détenant le reste des populations.

Aspects de la biologie et de l'écologie intervenant dans la conservation :

Les contextes de pelouses alpines généreusement ensoleillées et parsemées d'amas de petits blocs rocheux ou de pierriers apparaissent être les habitats prioritairement sélectionnés par les espèces qui y trouvent vraisemblablement leur optimum écologique (gîtes estivaux et hivernaux, sites de ponte,



Carte de répartition des 3 *Iberolacerta* pyrénéens



Habitats favorables aux Lézards pyrénéens

Proies, thermorégulation optimale...). Ces pelouses peuvent être en partie colonisées par des ligneux bas, mais les véritables landes fermées paraissent évitées, notamment les landes à Rhododendron.



Habitats favorables aux Lézards pyrénéens

Menaces et causes de régression

- Accélération du changement climatique :
 1. montée en altitude de *Podarcis muralis* : compétition défavorable et remplacement progressif,
 2. remontée de la forêt et des landes subalpines avec rétrécissement de la ceinture alpine.
- Mutation des pratiques pastorales :
 1. déprise menant à une reconquête des ligneux bas, notamment en contexte subalpin ou de transition subalpin/alpin
 2. création de pistes carrossables favorisant la colonisation par *P.muralis*.

Actions déjà réalisées

- études sur la répartition française du Lézard pyrénéen de Bonnal (*I. bonnali*) et du Lézard pyrénéen du Val d'Aran (*I. aranica*) menés par Nature Midi-Pyrénées, Parc National des Pyrénées, laboratoire de biogéographie de l'E.P.H.E., A.N.A., O.N.F.
- Inventaire des populations françaises du Lézard pyrénéen d'Aurelio (*I. aurelioi*)- programme 2008-2010 mené par Nature Midi-Pyrénées sous financements DREAL MP (*en cours*).

Volet Lézards Pyrénéens de la SPBV

La phase d'élaboration du volet Lézards Pyrénéens sera lancée au second semestre 2010

Perspectives à des fins conservatoires

- Affiner la répartition des espèces par des campagnes de prospection,
- Dans ce contexte conservatoire, approfondir les investigations scientifiques sur la structuration génétique des populations et leur degré de connexion pour chacun des noyaux de répartition.
- Etude des aides aux pratiques pastorales favorables



Le Grand Tétrás (*Tetrao urogallus*)

Carte d'identité des espèces

systematique

Classe : Aves

Ordre : Galliformes

Famille : Tétraoonidés

Genre espèce : *Tetrao urogallus*

Statut de protection et de conservation :

- Protection nationale par arrêté ministériel du 29/10/09
- Inscrit à l'annexe III de la Convention de Berne de 1979
- Inscrit aux annexes I, II/2 et III/2 de la Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages
- En *préoccupation mineure* sur la liste rouge mondiale IUCN
- Au niveau national (UICN & MNHN 2008) : la sous espèce *Tetrao urogallus aquitanicus* présente dans les Pyrénées est « vulnérable », alors que la sous-espèce *Tetrao urogallus urogallus* présente dans l'Est de la France est « en danger »

Aire de répartition :

Le grand tétras est présent en France dans les massifs des Vosges, du Jura, des Pyrénées et une population relictuelle provenant de réintroduction subsiste dans les Cévennes.

Depuis une trentaine d'années, ses effectifs régressent de manière continue sur le territoire national et son aire de répartition a fortement diminué en particulier dans les Vosges et le Jura. L'espèce a même disparu des Alpes en 2000. Il ne reste plus qu'environ 4 500 individus sur le territoire français, dont 90% sur la chaîne pyrénéenne.

L'aire de répartition pyrénéenne s'étend de la vallée de la Soule (Pyrénées-Atlantiques) à l'ouest jusqu'au massif du Canigou (Pyrénées-Orientales) à l'est. Elle totalise 5385 km² pour les Pyrénées françaises. La population pyrénéenne française est connectée avec celle des Pyrénées espagnoles, surtout dans la moitié est de la chaîne et sur un certain nombre de points (Conflent, Cerdagne, quelques cols ariégeois, le Val d'Aran). Les populations de France, d'Andorre et d'Espagne fonctionnent indépendamment au plan démographique. Mais il est prouvé que de rares échanges d'individus ont lieu entre les deux versants, ce qui est important pour la diversité génétique.

Aspects de la biologie et de l'écologie intervenant dans la conservation :

Le grand tétras, communément appelé « coq de bruyère », vit généralement dans de vieilles forêts claires, présentant une strate herbacée bien développée et diversifiée, lui procurant nourriture et abri contre les prédateurs.

Cet oiseau est le plus gros oiseau des forêts d'Europe : environ 4-5 kg pour le coq et jusqu'à 2,5 kg pour la poule. Oiseau caractéristique de la taïga boréale et des forêts d'Europe centrale, il a trouvé refuge en France dans les forêts des étages montagnards et subalpins..



Coq de grand tétras en parade- © Vincent Munier



Poule de grand tétras © Vincent Munier



Zone d'hivernage © G. Castaing

Ces milieux présentent des intérêts écologiques, sylvicoles, touristiques, cynégétiques et agricoles et sont le siège de multiples activités qui lorsqu'elles ne tiennent pas compte des besoins et des sensibilités du grand tétras peuvent être préjudiciables à l'espèce.



Lande subalpine utilisée pour l'élevage des jeunes © G. Castaing

Menaces et causes de régression

Les causes du déclin identifiées à ce jour sont multiples :

- les conditions climatiques qui ont limité le succès de la reproduction à plusieurs reprises au cours des dernières années ;
- la modification et fragmentation de l'habitat (pratiques sylvicoles, aménagements) ;
- la perturbation, en particulier l'hiver (activités de loisirs notamment, favorisée par les dessertes forestières et pastorales) ;
- la mortalité artificielle (collisions sur câbles ou clôtures) ;
- la mortalité naturelle (augmentation de la pression de prédation).

Il est extrêmement difficile de préciser la part relative de chacune de ces causes dans le déclin de l'espèce d'autant que les effets de certaines peuvent s'additionner. Si toutes les études montrent que la qualité de l'habitat forestier est primordiale pour la survie de l'espèce, elles montrent aussi que vouloir assurer le maintien de l'espèce peut nécessiter d'agir sur plusieurs facteurs.

Actions déjà réalisées dans les Pyrénées

- Depuis 1979, des études de long terme, sur la biologie, l'écologie, la dynamique des populations, les protocoles de suivi, l'impact des activités humaines, la génétique...sont conduites par le CNERA faune de Montagne de l'ONCFS.
- L'observatoire des galliformes de montagne (OGM) regroupe une quarantaine de structures (services de l'état, fédérations départementales de chasseurs, associations cynégétiques, associations naturalistes, gestionnaires de milieux...). A partir de 1997, il recueille sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne, des données relatives à la répartition et à la dynamique des populations de grand tétras.
- Durant les 30 dernières années, les services départementaux et les Brigades Mobiles d'Intervention de l'ONCFS ont consacré des moyens croissants à la répression du braconnage
- De nombreuses expérimentations d'amélioration de l'habitat ont été entreprises par l'ONCFS, l'ONF, les fédérations de chasseurs et par le biais d'un projet Interreg « Sylvapir ».
- La stratégie régionale pour la préservation du grand tétras de 2005 propose de mettre en oeuvre les actions découlant du plan de restauration rédigé par l'ONCFS en 1994 et des connaissances plus récemment acquises selon trois volets : l'habitat, la chasse et la mortalité due aux collisions et la réduction des dérangements.
- Le projet Interreg « Gallipyr » 2009-2011 a pour objectif de valoriser les Galliformes de Montagne (Grand Tétras, Lagopède alpin, Perdrix grise). Il vise ainsi à créer un réseau de suivi des Galliformes de montagne et notamment à mettre en place des actions de gestion concertée en faveur du grand Tétras : inventaire et visualisation des clôtures et des câbles dangereux, canalisation des déplacements humains sur sites pilotes, gestion forestière et amélioration des habitats, réalisation d'un guide de gestion forestière, étude de l'influence des prédateurs terrestres et du sanglier,

Stratégie nationale en faveur du Grand Tétras

Le ministère en charge de l'écologie a lancé la rédaction de la stratégie nationale en faveur du Grand Tétras. Pour permettre la mise en oeuvre de cette stratégie, une déclinaison par massif sera entreprise dès validation de la stratégie nationale et pour les Pyrénées, massif abritant la population française la plus importante, un volet spécifique de la stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité y sera consacré.

Le VAUTOUR FAUVE (*Gyps fulvus*)



Carte d'identité de l'espèce

Classe : Aves
Ordre des Accipitriformes
Famille des Accipitridés
Genre espèce : *Gyps fulvus*

Statut de protection

- protection nationale par arrêté ministériel du 29 octobre 2009
- protection communautaire par la directive "oiseaux" n° 79/409 du 02 avril 2009
- classé en préoccupation mineure sur la liste rouge mondiale U.I.C.N.

Eléments de biologie:

- nidification: sur des falaises, des parois rocheuses, nid composé de quelques branches
- régime alimentaire: classiquement reconnu comme nécrophage strict, c'est à dire se nourrissant exclusivement de cadavres. Odorat faible mais vue exceptionnelle, avec alerte de la colonie dès qu'un vautour aperçoit une charogne. Toutefois, il semble, selon quelques observations et témoignages, que des vautours fauves puissent s'attaquer à des bêtes vivantes et notamment au placenta des bêtes mettant bas et par voie de conséquence aux petits naissants.

Aire de répartition:



Actions déjà réalisées

Depuis plusieurs années, des dégâts sur ovins et bovins ont été signalés, essentiellement dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Des actions sont mises en place pour permettre la coexistence de ce vautour avec l'activité pastorale. Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a pour mission de coordonner, sur les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, l'Observatoire des dommages au bétail.

L'objectif de l'observatoire est de disposer d'éléments d'expertise fiables et impartiaux sur l'interaction entre le vautour fauve et l'activité pastorale. Un programme de travail a été initié avec la révision du schéma d'organisation de l'observatoire, la mise en place d'une expertise vétérinaire indépendante des animaux touchés et la création d'une permanence téléphonique permettant aux éleveurs ou à toute personne de signaler le regroupement de vautours autour des élevages.

Des contacts ont également été pris avec l'État espagnol afin de mener des actions cohérentes, de part et d'autre des Pyrénées, et éviter que ne se renouvelle le déséquilibre qu'a connu la population de vautours fauves ces dernières années en raison des changements des pratiques d'équarrissage espagnoles.

Le rapport produit en 2010 par le Parc National des Pyrénées (PNP), après 3 ans de suivi des populations de vautour et d'expertises vétérinaires, permet d'estimer plus précisément l'ampleur des dommages attribués aux vautours fauves, leur responsabilité dans ces dommages et les mesures à prendre pour les limiter.

À partir de l'ensemble de ces éléments, dont un bilan a été transmis en juin 2010 au MEEDDM, le Préfet des Pyrénées Atlantique a proposé les six pistes suivantes :

- maintenir les expertises vétérinaires,
- développer un système d'indemnisation lorsque le vautour fauve est directement responsable de la mort du bétail,
- reprendre les tirs d'effarouchement,
- expérimenter un charnier collectif dans la Réserve nationale d'Ossau ; accompagner l'encadrement et la gestion de placettes "traditionnelles",
- communiquer plus largement et associer de manière plus soutenue le monde agricole,
- intégrer l'évolution des pratiques d'élevage dans les systèmes transhumants dans l'étude stratégique sur le pastoralisme actuellement en cours à l'échelle du massif; initier au niveau central des discussions pour mettre en place un système assurantiel.

Stratégie à long terme pour l'espèce

Sur la base du rapport du PNP et des pistes de réflexion proposées par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, le comité de suivi de la stratégie fera des propositions en faveur de la cohabitation des Vautours et des activités pastorales et sur l'indemnisation des dégâts qui viseront notamment :

Un suivi renforcé des populations

Une réflexion sur les placettes de nourrissage (localisation et périodes stratégiques)

Une expérimentation sur l'indemnisation et le tir d'effarouchement